

L'honorable M. Haig: Le leader du Gouvernement me permet-il de lui faire une proposition? On nous a appris que le ministre de la Défense nationale et celui des Affaires extérieures,—les renseignements que ce dernier pourra me fournir m'intéressent davantage,—se tiendront à notre disposition pour répondre à nos questions. Si le leader du Gouvernement peut nous assurer que ces messieurs comparaitront plus tard devant le comité, je ne m'oppose pas à ce que le Sénat lise le bill pour la 3^e fois dès maintenant.

Des voix: Adopté!

L'honorable M. Robertson: Je vous donne volontiers cette assurance, mais je dois vous signaler qu'il ne sera peut-être pas possible au ministre de la Défense nationale d'assister aux réunions du comité. Il se fera alors représenter par un fonctionnaire de son ministère. Le ministre des Affaires extérieures sera présent aux réunions puisque la mesure concerne son ministère.

Honorables sénateurs, je propose la troisième lecture du bill dès maintenant.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

SANCTION ROYALE

Son Honneur le Président fait part au Sénat d'une communication du secrétaire adjoint du gouverneur général, l'informant que l'honorable Robert Taschereau, suppléant du gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui à midi et 45 minutes, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

L'honorable Robert Taschereau, suppléant du gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît alors à l'honorable suppléant du gouverneur général de donner la sanction royale au bill suivant:

Loi concernant les forces canadiennes.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 11 septembre à 3 heures de l'après-midi.